

Information sur le coût total

FAQ



Assurances

FAQ

Qu'est-ce que l'Information sur le coût total ?

L'Information sur le coût total est une initiative du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) visant à accroître la transparence des frais associés aux contrats d'assurance individuels à capital variable, qui inclut les fonds distincts parmi les options de placement. Les relevés annuels des clients indiqueront désormais explicitement tous les frais et leur montant correspondant en dollars, offrant ainsi une ventilation claire du coût total lié à la détention d'un contrat d'assurance individuel à capital variable. L'Information sur le coût total n'ajoute pas de nouveaux frais, mais fait en sorte que les coûts intégrés existants soient plus visibles pour les titulaires de contrats. Tous les frais qui seront désormais indiqués sur les relevés annuels ont toujours fait partie des coûts supportés par les titulaires de contrats. L'Information sur le coût total aidera les titulaires de contrats à mieux comprendre ce pour quoi ils paient, ce qui favorisera des discussions plus éclairées et plus transparentes avec nos clients.

Pourquoi l'Information sur le coût total est-elle importante ?

Cette modification réglementaire assure une plus grande transparence pour les clients en présentant plus clairement les coûts liés à leurs placements. Elle permet également aux conseillers d'engager des discussions plus constructives avec les clients sur le rendement global de leurs placements et sur la façon dont ils répondent à leurs objectifs financiers. En présentant le coût total des placements en un seul endroit, l'Information sur le coût total vise à accroître la transparence et à aider les titulaires de contrats à prendre des décisions plus éclairées.

Y aura-t-il des changements dans l'Aperçu du fonds ?

Une nouvelle terminologie sera utilisée pour désigner les frais. Le ratio des frais du fonds (RFF) désigne le ratio des frais totaux associé à chaque fonds distinct. Le RFF comprend un ratio des frais de gestion (RFG) et un ratio des frais sur opérations (RFO). Des définitions seront fournies pour expliquer ces types de ratios (exprimés en pourcentage).

Qu'est-ce qui figurera sur les relevés annuels ?

À compter de 2027, les relevés annuels indiqueront ce qui suit :

1. Coûts :

- a. Frais intégrés et coûts directs, qui indiquent le coût total de détention d'un contrat d'assurance individuel à capital variable, comme les fonds distincts (exprimés en dollars)
- b. Frais directs (p. ex., frais d'acquisition différés) payés par les titulaires de contrats à leur assureur
- c. Coût annuel total du placement, exprimé en dollars.

2. Information sur le rendement :

- a. Taux de rendement personnalisé, exprimé en pourcentage et calculé selon une méthode de pondération en fonction de la valeur en dollars
- b. Depuis la création
- c. Depuis que le contrat d'assurance individuel à capital variable ou le fonds distinct est en vigueur, sur des périodes de 10, 5, et 3 ans, ainsi que pour l'année en cours.

3. Garanties :

- a. Date d'échéance de la garantie à l'échéance
- b. Valeur en dollars garantie à la date d'échéance du contrat ; et
- c. Valeur en dollars garantie à la date du décès.

Quand l'information sur le coût total commence-t-elle ?

L'information sur le coût total sera appliquée sur les relevés annuels des clients à compter de janvier 2027. Les données incluses dans ces relevés refléteront les frais engagés du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Les relevés semestriels seront-ils toujours produits ?

Les relevés semestriels seront désormais envoyés par la poste une seule fois par an, en janvier.

Vous avez d'autres questions ?

Pour toute question concernant l'information sur le coût total, adressez-vous à votre conseiller à la vente :

- AGD : 1 866 235-4332
- OCRI : 1 888 770-2586